

Toulouse, le 26/04/2016
DCT/DA/Geipan

NOTES D'ENQUÊTE

MONTAGNE (LA) (44) 09.01.2012

CAS D'OBSERVATION

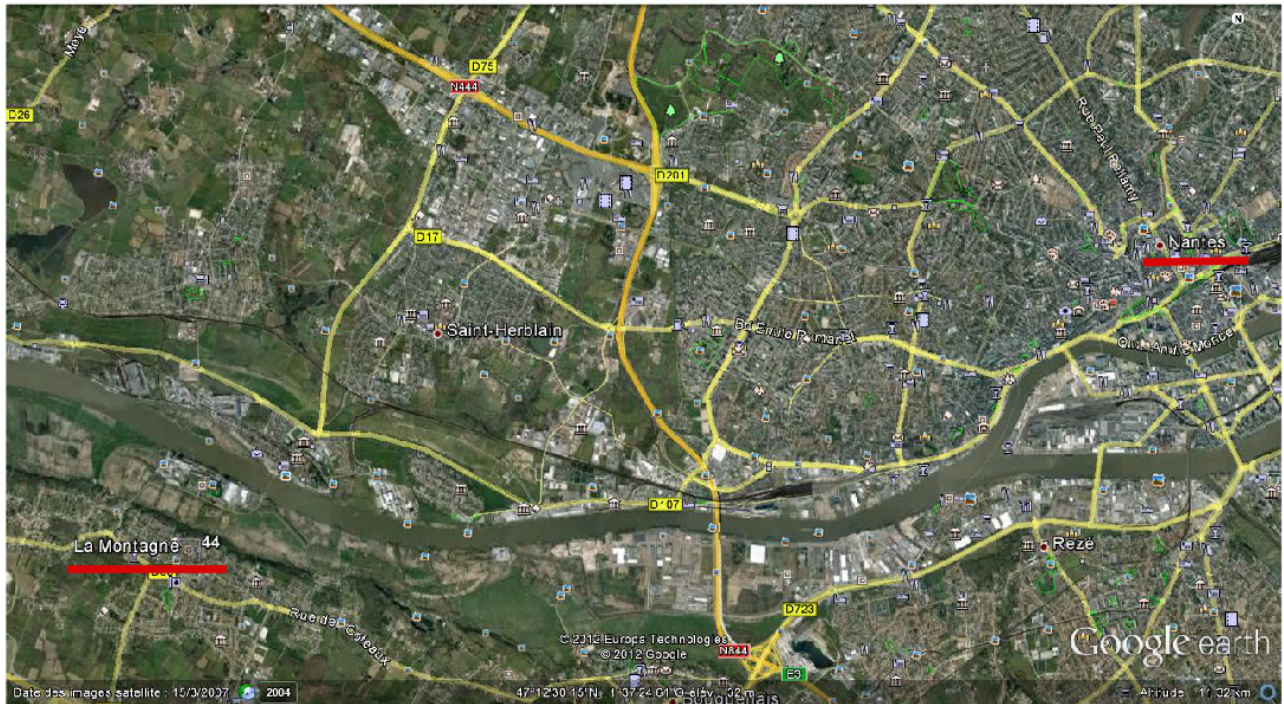
1 – CONTEXTE

Le GEIPAN a reçu le 24 janvier 2012 le rapport d'une observation du lundi 9 janvier 2012 sur la commune de La Montagne (44).

Devant l'étrangeté du cas, le GEIPAN a mandaté un enquêteur privé (Intervenant de Premier Niveau) le 23 mai 2012.

2- DESCRIPTION DU CAS

Le 9 janvier 2012, le témoin, domicilié à La Montagne (44) et se rendant à son travail en voiture, a observé deux ronds de spots lumineux discontinus, concentriques, en mouvement circulaire, semblant l'accompagner au-dessus de son véhicule pendant une partie de son trajet où il traverse le village de « La Montagne », alors qu'il empruntait une rue dite « du Château d'Aux » (voir photo 1 et photo 1 légendée, ainsi que la photo 1 panoramique). Il était 7H.00 HC.



Le témoin estime le diamètre de son observation à environ 15 mètres (pour le cercle le plus large) et à une hauteur de 20/30 mètres (« un grand arbre »).

Le témoin indique que le ciel était bas et semblait nuageux (pas de lune ni d'étoile visibles).

Pendant son observation, il croise un moment un camion poubelle et est suivi par une camionnette sur quelques centaines de mètres. Aucun des occupants de ces véhicules, témoins potentiels, ne semble faire la même observation que lui.

Peu avant de rejoindre la voie rapide pour Nantes (très fréquentée), le témoin signale que l'objet qui semble le survoler depuis un moment paraît s'élargir et être complètement au-dessus de sa voiture et pour pouvoir continuer à le visualiser, il doit sortir la tête par la fenêtre de son véhicule (visualisation à travers le pare-brise et en direct).

Puis il le perd de vue, devant se concentrer sur sa conduite en arrivant sur la voie rapide.

Le témoin estime que son observation a duré 2 minutes sur près d'un km.

3- DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Le Lieu d'observation :

La Montagne est un village de 6000 habitants, situé à 12 kms au Sud Ouest de Nantes en bord de Loire (photo 2). Il s'est surtout fait connaître pour ses fonderies navales (à Indret), fermées depuis fort longtemps mais remplacées par le site dit « sensible » et interdit de survol de la DCN.

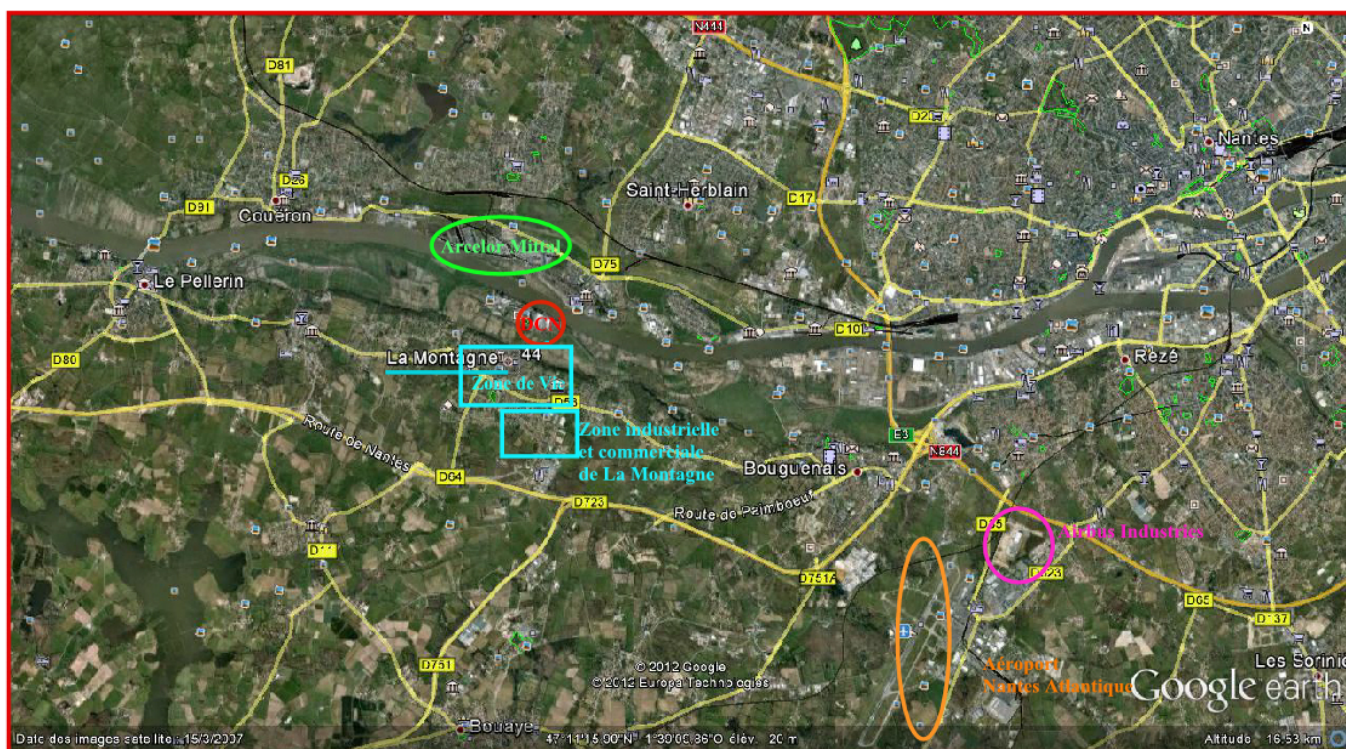
Ne doit pas son nom à une situation géographique élevée (point le plus haut estimé : 38 mètres).

Cette commune est également située à 12 kms à l'ouest de l'aéroport Nantes Atlantique où est installée une importante unité de production Airbus.

C'est également à cet endroit-là que se positionne un bac qui permet de traverser la Loire.

De l'autre côté de la Loire, en face de La Montagne, se trouve une unité de production Arcelor Mittal.

La Montagne est bordée dans sa partie sud par une petite zone industrielle et commerciale, la partie nord étant réservée aux lieux de vie.



Relevés objectifs :

La Montagne : 47°11'12'' N. et 1°40'27'' O.

L'observation s'est située sur un axe routier partant du N/NE vers le S/SO, à 202° (par compas de relèvement).

Pression atmosphérique : 1030 HP (Voir photo 4), situation anticyclonique.

Pas de nuages (photo 4 bis).

Température au sol :

Le 9 janvier : à 0H00 (HC) de 2 à 4 °C. (source Météociel) et à 12H : 9.5 °C. (Source Infoclimat).

Vent nul. Pas de précipitations ni d'orage. (Source Infoclimat).

Premier jour de pleine lune.

La Montagne est très sujette aux nappes de brouillard remontant de la Loire (surtout en situation anticyclonique).

De nombreuses lignes moyennes et hautes tensions passent au-dessus de la zone commerciale, mais pas au-dessus du chemin emprunté par le témoin.

Deux terrains de sport longent la rue où s'est située l'observation.

Pas de night-club sur place ou dans les environs.

Rien ne surplombe l'allée du Château d'Aux, route en ligne droite goudronnée. Aucun arrêt ou stationnement possible le long de cette rue. (Photo 1)

L'audition du Témoin :

Il raconte son observation de nouveau, ne changeant rien au déroulement des faits décrits dans sa déposition au GEIPAN.

Suites aux questions nécessaires à l'éclaircissement de certains points, voici les réponses du témoin :

- Confirme que cet évènement est à ce jour sa seule observation de ce type.
- Est non-fumeur (pas de nicotine sur le pare-brise, susceptible de brouiller sa vision des évènements).
- Son autoradio n'était pas allumé (aurait entendu un bruit inhabituel éventuel).
- Confirme n'avoir entendu que des bruits de véhicules connus (voiture, camions, camionnettes, étant à proximité de la voie rapide vers Nantes).
- Confirme que le ciel lui semblait très couvert, très bas. Ne sait pas dire s'il s'agissait de nuages ou de brume.
- A du mal à qualifier les couleurs des lumières du phénomène observées. Finit par indiquer qu'elles étaient d'un blanc « un peu jaune ».
- Ne se souvient pas de ce qui lui a fait « lever la tête » et apercevoir les lumières (ne se souvient d'aucun bruit, d'aucune variation d'intensité lumineuse, etc.)
- Confirme que ces lumières étaient « non éclairantes » (donc de faible intensité), ni sur la route, ni sur la voiture, ni sur lui-même lorsqu'il sortit la tête hors de sa voiture.
- Confirme que son observation est identique lorsqu'il sort la tête hors de son véhicule.
- Ne sait pas dire si l'objet observé contournait les ronds-points comme lui devait le faire avec sa voiture (puisque'il le retrouvait au-dessus de son véhicule juste avant et juste après ces ronds-points, devant regarder la route au moment des contournements).
- Vers la fin de son observation, le témoin a eu le sentiment que l'objet se rapprochait de sa voiture (« s'agrandissait »), puis le dépassait au moment où il n'a plus pu l'observer, devant se concentrer sur son arrivée sur la voie rapide.
- A du mal à estimer la hauteur de l'objet car dit avoir été gêné par le « ciel bas ». après réflexion, confirme son estimation à celle d'un « grand arbre ».
- Confirme que son observation s'est située d'abord à 30° de son véhicule, puis est passé au zénith en s'agrandissant (se rapprochant ?) avant qu'il n'ait plus pu le regarder.
- Ne sait pas dire le nombre exact de « spots lumineux », mais confirme qu'ils étaient très nombreux.

Récapitulatif / Croisement des données :

Le témoin : semble fiable. Ne cherche pas à « enjoliver » sa déclaration. Reste très factuel lors de notre rencontre.

Autres sources d'information : Après visite auprès de la police municipale de La Montagne, il s'avère qu'aucune observation n'a été signalée à leurs services, ni ce jour-là, ni pendant les quinze jours entourant la date du 9 janvier 2012. Même chose pour les gendarmeries environnantes et les contrôleurs de l'aéroport de Nantes Atlantique.

La météorologie : Le témoin décrit un ciel « bas », alors que la situation était anticyclonique sur la région à ce moment-là. Son évaluation est sans doute due à la présence de brouillards remontants de la Loire, très fréquents sur cette commune, ce qui confirmerait qu'il ne voit ni lune (pourtant pleine lors de son observation), ni étoiles (les aurait aperçues lors de trouées nuageuses). De plus, les températures de la journée, élevées pour la saison, favorisaient la formation de brumes la nuit (plus fraîche).

De même, la discontinuité des lumières pourrait également être due à une observation à travers des couches inégales de brumes : en effet, compte tenu de la faible intensité des lumières émises par l'objet observé, une couche de brume un peu plus importante pourrait suffire à occulter certains spots de la vue du témoin.

Cela expliquerait également les raisons pour lesquelles le témoin rencontre quelques difficultés à évaluer la hauteur à laquelle se situait l'objet (dans sa déposition dit avoir été gêné par le « ciel bas » pour bien réussir à estimer cette distance).

Peut-être l'observation serait-elle due au reflet d'une lumière des environs proches sur les gouttelettes d'eau contenues dans les couches brumeuses ?

L'environnement : Aucun engin connu n'est autorisé à survoler le site de la DCN, et ne peut donc pas, compte tenu de la localisation de La Montagne par rapport à cette entreprise, passer directement au-dessus de cette commune.

Après enquête sur le terrain, il se confirme que rien ne se situe directement au-dessus de la rue suivie par l'objet observé.

Or, l'observation telle que décrite par le témoin laisserait penser que : s'il s'agissait du reflet sur la brume d'une lumière des environs, celle-ci serait localisée au-devant de lui au début de son observation (les 30° décrits) (la zone commerciale ?). Puis, lors de son déplacement, il s'en rapprocherait suffisamment pour se retrouver au-dessous de cette source lumineuse (passage « au zénith » de la dite lumière). Mais dans ce cas, il n'aurait pas eu le sentiment que l'objet le « dépassait » à la toute fin de son observation. Les lampadaires situés dans le village, les stades de sport et la zone commerciale ne correspondent pas à la forme de l'objet.

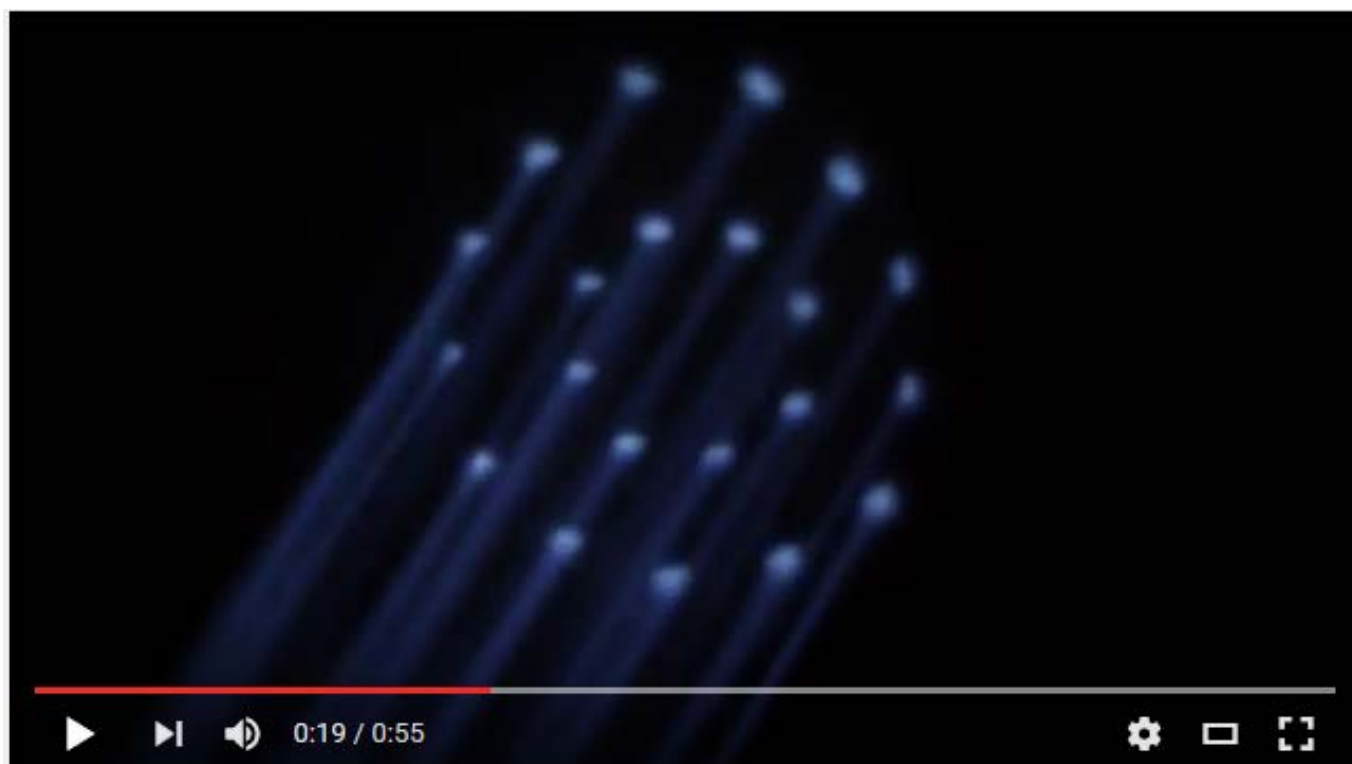
Après plusieurs heures de recherches aux alentours, aucun éclairage public ou privé ne correspond à l'observation du témoin (y compris dans les entreprises très nombreuses situées de part et d'autre de la Loire, en face de La Montagne, en amont ou en aval). Les seuls lampadaires constitués d'un cercle de spots (zone commerciale) n'en contiennent qu'un faible nombre (sans correspondance avec la description du témoin). Voir Photo 6 : lampadaires des stades de sport et Photo 7 : lampadaires de la zone commerciale.

Le seul lampadaire de la région qui correspondrait à la description du témoin se situe à plus de 20 kms du lieu d'observation à vol d'oiseau (extrême Est de Nantes, lampadaire du parking du Magasin Carrefour / La Beaujoire – photo 5 -). La question pourrait se poser d'un « mirage froid » ou « supérieur ». Mais en ce qui concerne cette hypothèse, je ne possède ni les compétences techniques ou scientifiques pour élaborer davantage cette piste.

Les formes de lumières décrites par le témoin (deux cercles de spots en rond), ainsi que la taille évaluée de l'observation lumineuse (environ quinze mètres) ne correspondent à aucun phare d'engin (avion, hélicoptère, etc.) connu. (Donnée confirmée par un commandant de bord « Air France »).

Par contre le phénomène ressemble étrangement à l'effet produit par ce type de projecteur :

<http://www.youtube.com/watch?v=s2n7Je7JZoA>



L'enquêteur a effectué une recherche concernant les discothèques de Nantes et sa région (qui ferment toutes à 7H., rendant possible une illumination laser de fin de nuit) ainsi que sur les animations diverses de la région qui auraient pu avoir lieu dans la nuit du 8 au 9 janvier. Pour l'instant sans résultats.

A noter également que ce matériel pouvait se louer (plusieurs magasins à Nantes) avec ou sans DJ pour animer des soirées. Il serait surprenant que ce type de projecteur soit utilisé un lundi matin, les discothèques étant généralement fermées le dimanche.

Il demeure étonnant que les autres témoins potentiels (camionnette suivant le témoin, éboueurs) n'aient apparemment rien remarqué.

4- HYPOTHESE ENVISAGEE

HYPOTHESE	ARGUMENT(S) POUR	ARGUMENT(S) CONTRE	IMPORTANCE*
Projecteur skytracer	Aspect absolument conforme	Le Lundi matin est une date a priori inadaptée Pas de discothèque à proximité	Moyenne à forte

*Fiabilité de l'hypothèse estimée par l'enquêteur: certaine (100%) ; forte (>80%) ; moyenne (40% à 60%) ; faible (20% à 40%) ; très faible (<20%) ; nulle (0%)

5- CONCLUSION

La similarité quasi parfaite du phénomène décrit par le témoin avec l'effet produit par certains types de projecteurs d'animation oriente nettement vers ce type d'origine pour cette observation.

Le jour de la semaine est surprenant pour ce type d'animation, et il n'y a a priori pas de discothèque à proximité ; mais il a pu s'agir d'un test avec du matériel loué.

Le GEIPAN classe ce cas « B » : observation probable d'une animation lumineuse produite par un sky-tracer à faisceau tournant

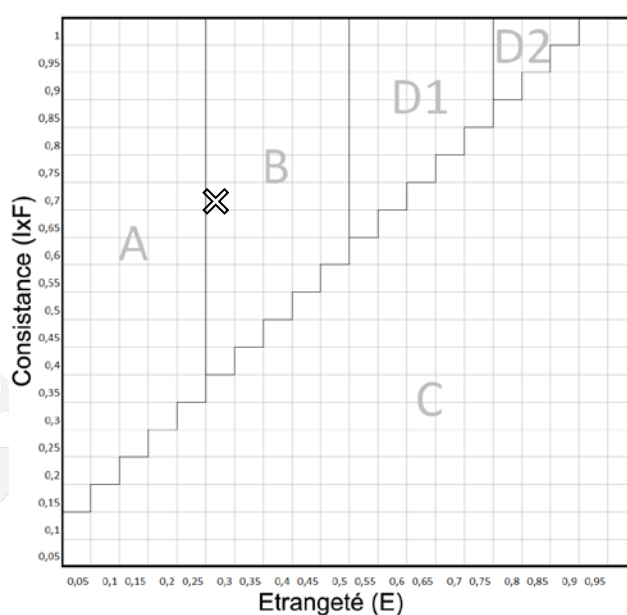
5.1. CLASSIFICATION

CONSISTANCE⁽¹⁾ (Ix F)

0.7

ETRANGETE⁽²⁾ (E)

0.3



Ce cas est d'une consistance moyenne avec un témoignage de bonne qualité, mais unique. L'étrangeté réside uniquement dans le jour de la semaine, et l'absence a priori de discothèque à proximité.

(1) Consistance (C) : entre 0 et 1. Quantité d'informations (I) fiables (F) recueillies sur un témoignage ($C = IxF$).

(2) Etrangeté (E) : entre 0 et 1. Distance en termes d'informations à l'ensemble des phénomènes connus.